



Compte rendu du CTL du 17 décembre 2013

Ordre du jour :

- Plan de formation professionnelle
- Bilan de notation 2012-2013
- Transfert de la taxe d'aménagement de la Trésorerie d'Anglet à la DDFiP
- Bilan intermédiaire de la sécurisation des régies
- Questions diverses

En liminaire, les organisations syndicales ont interrogé le président sur les suppressions d'emplois et la démarche stratégique notamment.

M. NESA a réaffirmé son attachement à un réseau de proximité et a indiqué ne pas être favorable aux restructurations. Il a conscience toutefois que l'exercice des missions devient très difficile en raison de la diminution des effectifs et des moyens. Il va réfléchir aux propositions qu'il peut faire dans le cadre de la démarche stratégique pour « améliorer » la situation.

Quelques pistes sont envisagées sans que cela ne soit encore tranché : fusion des SIE, fusion des SPF (services de publicité foncière / ex conservations des hypothèques), calages de certaines trésoreries sur l'intercommunalité, ...

M. NESA a souligné l'importance de notre administration au sein de l'Etat et il souhaite que les agents ne lâchent pas prise !

Pour nous, il est évident qu'il faut en priorité stopper les suppressions d'emplois et redonner du sens et de la motivation au travail des agents.

► FORMATION PROFESSIONNELLE

Les représentants CGT ont revendiqué l'intégration, dans le plan de formation, des langues en lien avec les spécificités de notre département, à savoir l'espagnol, l'anglais, le basque, le béarnais et la langue des signes française.

Seule la langue des signes a été intégrée au plan de formation.

Suite à débat, M. NESA a accepté qu'un recensement des besoins soit effectué auprès des agents.

Les représentants CGT ont également souligné l'importance du maintien de la formation au logiciel EXCELL et son maintien sur le poste des agents qui interviennent à l'extérieur, tels que les vérificateurs par exemple.

Enfin, les représentants CGT ont demandé une évaluation des e-formation (formation en ligne, accessible par l'agent sur son poste, mais durant un délai limité). Il serait en effet intéressant de savoir combien d'agents ont vraiment pu les mener à terme ou simplement pris le temps de réellement les suivre.... Une réponse doit nous être communiquée...

► BILAN DE LA NOTATION 2012/2013

Ce CTL a aussi été l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation professionnelle effectuée en 2013 pour l'année 2012.

La direction a voulu nous démontrer, avec 24 tableaux d'analyse à l'appui, l'absolue maîtrise de sa gestion dans ce domaine.

S'il faut reconnaître son travail dans l'exploitation des données issues de l'application EDEN-RH et dans l'analyse qu'elle en a faite, malgré quelques erreurs dans la retranscription de certaines de ces données et

quelques imprécisions/hésitations dans la présentation initiale d'une partie de son analyse, on peut néanmoins émettre quelques réserves :

- les travaux « d'harmonisation », dont on ne doute nullement qu'ils constituent une tâche conséquente, laissent « sur le carreau » les personnels des services relations publiques (agents et contrôleurs) et les huissiers (inspecteurs) dont aucun n'est attributaire d'une valorisation de 2 mois et dont les services sont les seuls à ne pas atteindre les 70% d'agents dont la valeur professionnelle est reconnue (60% pour les relations publiques, 50% pour les huissiers).

- La direction considère que « la mise en œuvre préalable du recours hiérarchique a eu pour effet significatif de diminuer le nombre de demandes de révision en CAPL » - 27 en 2013 contre 39 en 2012 – mais indique que « le nombre global de recours, quelle que soit la procédure, est identique » (39). Notre analyse est quelque peu différente : 39 recours hiérarchiques (ne se résumant pas uniquement à un « écrit » mais étant le plus souvent associés à un entretien) + 27 recours en CAPL = 66 démarches auprès de la hiérarchie : OÙ EST LE GAIN, en temps ou en énergie, pour qui que ce soit, autorité hiérarchique ou agents et leurs représentants ?!

- Non, le seul aspect réellement positif de « ce point à l'ordre du jour de ce CTL », c'est la confirmation que « les reliquats de DKM (dotations capital mois) 2013 [au nombre de 17] sont intégralement reportables en 2014, y compris ceux issus des attributions de R2 (valorisation de 2 mois) à des agents déjà bénéficiaires de R (valorisation d'1 mois) ».

► TRANSFERT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DE LA TRÉSORERIE D'ANGLET À LA DDFiP

Etre membre du CTL permet parfois d'apprendre beaucoup sur le plan professionnel. C'est le cas pour le dispositif désormais en vigueur de la taxe d'aménagement. Une fiche technique de 4 pages faisait office de document préparatoire du dernier CTL. Il y est ainsi développé que la taxe d'aménagement vise à assurer le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation, que le fait générateur est la date de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, que les sommes liquidées donnent lieu à l'émission de titres de perception et non plus à des avis d'imposition comme sous le régime des taxes d'urbanisme (d'où le transfert à la DDFiP), que des sanctions (énumérées) sont prévues en cas de retard de paiement, comme sont également détaillées dans le texte présenté les modalités de l'action de recouvrement, la solidarité de paiement, les prises de garanties, la prescription, les actions de poursuite, les remises gracieuses, les admissions en non valeur.....

Intéressant pour qui veut passer un concours.

Sauf qu'au niveau du CTL on est en droit d'attendre autre chose.

Certes, il est indiqué que les conditions de sa mise en œuvre, depuis septembre 2013 au service «recouvrement produits divers» de la DDFiP, sont délicates (un an de retard à résorber, souci des retour d'adresses erronées, problèmes liés à l'application REP pour les encaissements,...). Pour l'heure, c'est l'ERD qui dépanne.

Mais à la question de savoir quel volume d'activité représente cette mission en vitesse de croisière? Et quels moyens humains permanents elle nécessite? Pas de réponse! ça sera vu au fil de l'eau.

Quant à l'exercice de la mission, version taxe d'urbanisme, assurée depuis des années par la trésorerie d'Anglet-Adour-Océan, le stock existant se résorbe là aussi avec l'aide de l'ERD. La Direction parle de disparition en sifflet, rien de plus.

Pour la CGT, la partie n'est pas sifflée, de réels moyens devront être apportés dans la durée.

► BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA SECURISATION DES RÉGIES DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL ET HOSPITALIER

Ce point a été mis à l'ordre du jour suite à une demande des représentants CGT lors du dernier CTL.

La DGFIP, après avoir constaté certains détournements de fonds, a demandé aux directions locales de mettre en place un plan relatif au contrôle des régies du secteur local et hospitalier .

Ce plan de contrôle – qui, contrairement à ce que pense notre direction, n'est pas nouveau – devrait permettre d'impliquer davantage les acteurs du contrôle (comptable, ordonnateur, auditeurs DDFP, division SPL) et améliorer la sécurisation des fonds maniés.

Localement la grande nouveauté est la désignation d'un inspecteur pour épauler les comptables dans l'organisation des vérifications des régies. Dans un premier temps, cet inspecteur doit intervenir sur la

trésorerie d'ANGLET, puis sur la côte Basque. La parité administrative n'a rien annoncé de ferme pour la partie Béarn. La mission du chargé de mission est effectuée sous l'autorité des chefs de postes concernés.

Pour ce qui nous concerne nous pensons que l'aide apportée par le chargé des missions peut être utile à certaines trésoreries asphyxiées par la charge de travail et le manque d'effectif. Toutefois, cette intervention ne doit pas accentuer la dévitalisation du réseau au profit de la DDFIP ... Nous insistons sur le fait que cette procédure ne peut être mise en place que sur demande des trésoreries volontaires.

► QUESTIONS DIVERSES

1°) Relogement de la Trésorerie d'Anglet

Rappelons que la mairie veut récupérer les locaux qui hébergent nos collègues à Anglet. La Direction travaille sur 2 projets de relogement à soumettre à la Direction Générale. A suivre...

2°) Services de publicité foncière

En CAPL déjà, la CGT avait dénoncé le fait d'envisager l'abandon du contrôle de 2ème main. En effet, cela augmente le risque d'erreur et cela crée de l'insécurité pour les agents.

La Direction a affirmé que l'abandon de ce contrôle ne serait pas systématique (Quid en pratique ?! Et que devient la satisfaction du travail bien fait ?).

S'agissant des erreurs probables, le président a confirmé que la responsabilité des agents ne sera pas recherchée.

3°) Gestion des mails

Nous avons soulevé le problème de la gestion des mails, toujours plus abondants, alors que les agents ont de moins en moins de temps à y consacrer. Il faudrait une réflexion en amont pour limiter les envois à l'essentiel et uniquement aux agents concernés.

4°) Parkings

Les représentants syndicaux ont demandé le remboursement des frais de parking, notamment en cas de convocation à la Direction.

M. Nesa a admis que le remboursement des parkings était prévu lorsqu'il n'y avait pas de parkings gratuits à proximité. Il a donc acté le principe de remboursement en cas de réunion place d'Espagne.

S'agissant du manque de places de parking à Bayonne, M. Nesa va essayer de négocier avec la ville... mais ses prédécesseurs s'y sont déjà cassés les dents... Attendons de voir !

Vos élus CGT Finances Publiques 64 en CTL :

TITULAIRES

Anne SEGUIER	05.59.14.10.65
Christian MANCHO	05.59.82.24.03
Eric JUMBOU	05.59.98.68.67
Robert GOUSTANS	05.59.60.75.43

SUPPLEANTS

Isabelle DEBEZE	05.59.14.10.40
Alain PERRET	05.59.44.67.30
Catherine DESBONNET	05.59.98.68.06
Eric MANRY	05.59.82.24.54